Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260402-CM0502042026-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 24 mars 2026
Date de publication : 3 avril 2026

L'an deux mille vingt-six
Le deux avril, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VELY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Pascale AUDOIN – Nathalie BELLOCHE – Mélanie BIDAULT – Franck BLANDEAU – Hervé BOURMAUD – Laure CORDEROCH – Déborah DEFOSSEZ – Valérie DUPRE – François EZANNO – Jean-Luc HEMMAR – Christelle HENOFF – Stéphanie JAMBOU – Michelle JONQUEMAT – Sonia LE BARON – Guillaume LE BOZEC – Philippe LE HEN – Claude LE QUELLENEC – André LOMENECH – Christine LUCAS – Charlotte RODRIGUEZ – Jérôme ROUILLON – Olivier ROUSSEAU – Laure SIMON – Damien TALVAS – Fabrice VELY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Martine DI GUGLIELMO à Mélanie BIDAULT
- Stéphane RIO à Claude LE QUELLENEC
- Erina CORDROCH à Charlotte RODRIGUEZ
- Vincent LE HUITOUX à Jérôme ROUILLON

Madame Charlotte RODRIGUEZ a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260402-CM0502042026-DE

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- de créer, à compter du 1er mai 2026, un poste d'agent territorial spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles, un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe,

- de créer, à compter du 1er juin 2026, un poste de rédacteur principal de 2ème classe,

- de créer, à compter du 1er juillet 2026, un poste d'attaché principal,

- de supprimer, à compter du 1er mai 2026, un poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, un poste d'adjoint technique,

- de supprimer, à compter du 1er juin 2026, un poste de rédacteur.

Pour copie conforme,

Le Maire,



Fabrice VELY